

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Kim Tremblay

<https://www.cadre21.org/membres/739b1e358b08472bf93b142b>

Date d'obtention : 2021-03-11 19:08:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que cette méthode a pour but de définir un cadre clair pour intervenir rapidement et de la façon la plus efficace pour protéger la victime et s'assurer si c'est un acte impulsif ou malveillant puisque l'intervention ne sera pas la même. Chacun doit intervenir selon son champ d'expertises et le but étant d'aider les adolescents et la police ou DPCP à réaliser son travail selon les actes posés.

La méthode SEXTO est sous forme de grille et les balises sont claires ce qui aidera également à ne pas oublier d'informations dans le cours de la rencontre.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra d'agir de façon concise et efficace grâce aux différents partenaires. Il est officiel que cela aura aussi un impact afin de rassurer la victime mais également de sensibiliser (responsabiliser) les jeunes à travers leur utilisation de photos ou vidéos.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Le but n'est pas de faire un interrogatoire mais plutôt de se baser sur les faits et sur les questions objectives. Il est important de demeurer vigilant à ne pas voir les dites photos ou vidéos.